



Vallées

Infosite

n° 12 - 2012



Moyenne vallée de la Charente, Seignes et Coran

Lettre d'information du site d'intérêt communautaire Natura 2000 n°FR5412005-FR54000472

Editorial

Après une interruption de quelques mois, l'animation du site Natura 2000 de la Moyenne vallée de la Charente reprend !

Faisant suite à un appel d'offre de la DREAL, la LPO France a été retenue pour poursuivre l'animation de ce site.

En complément, elle devient également structure animatrice de la vallée du Né, de l'Antenne et de la Charente jusqu'à Mansle (16).

L'intérêt étant de pouvoir travailler de façon concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire, en respectant les continuités biologiques liées au contexte de la vallée.

Vous trouverez au sein de cette lettre d'information, un guide technique, qui vous aidera à mieux connaître les outils Natura 2000.



Par **Justine Coulombier**
Animatrice Natura 2000 - LPO

Brèves

Vous vous engagez...

18 chartes Natura 2000, 18 contrats Natura 2000... un beau record ! Le site Natura 2000 est le premier de Poitou-Charentes en terme d'engagement... et cela est sans compter les quelque 2000 hectares de parcelles agricoles engagées dans les contrats MAEt. Parmi les signataires, on compte 7 des 34 communes du site Natura 2000... A votre tour ?

Anglade

17 hectares restaurés, 12 hectares en voie d'acquisitions, 7 propriétaires partenaires... et des résultats : des espèces végétales patrimoniales sont de retour, comme la Gesse des marais ! Les travaux de restauration n'ont pas pu être menés en été 2012 car la tourbe était gorgée d'eau pour la première fois depuis 10 ans... la suite en 2013 !

La Charte Terre Saine, quésaco ?

La Charte Terre saine invite les communes et les établissements publics intercommunaux à participer à la réduction des pesticides et à la préservation d'un environnement sain en Poitou-Charentes.

En Charente-Maritime, 52 communes ont déjà passé le pas pour préserver la santé, les ressources naturelles, la biodiversité...

Un poteau, des arbres marqués dans votre bois ?

Il s'agit d'une étude scientifique à long terme: 43 emplacements de relevés de végétation sont localisés au hasard du site Natura 2000. L'objectif de l'étude est de mesurer, à l'échelle du site, l'évolution moyenne des boisements (maturation, régénération...). D'ici 15 ans, certains propriétaires auront exploité leurs parcelles, d'autres non : c'est le hasard qui décidera, et là réside l'intérêt de l'étude et de la multiplicité des placettes. Aucune coupe ni modification de quelque nature que ce soit n'est évidemment faite dans le cadre de l'étude.

Communiquez, sensibilisez...

La commune de Merpins a signé la charte Natura 2000 en avril 2012... Elle a choisi de réaliser un entretien des bords du "Chemin Bas" favorable à la biodiversité et de mieux sensibiliser les habitants au caractère remarquable et fragile de la vallée. Ainsi, un panneau d'information a été installé à l'initiative de la commune.



Natura 2000 en quelques mots



LE PLUS GRAND RÉSEAU EUROPÉEN D'ESPACES DÉDIÉS À LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Afin d'enrayer l'érosion de la biodiversité, l'Europe a créé un réseau écologique communautaire : le réseau Natura 2000.

Sur ces sites, chaque Etat européen s'engage à assurer le maintien voire la restauration des milieux et des espèces les plus fragiles, en conciliant les activités humaines d'un territoire.

Natura 2000 regroupe 27 000 sites en Europe. En France, le réseau comprend 1753 sites qui couvrent 12,5 % du territoire. 9 000 communes sont concernées.



EN FRANCE : CONCERTATION ET CONTRACTUALISATION

Pour chaque site Natura 2000, un Document d'Objectifs (plan de gestion) est élaboré en concertation avec tous les acteurs locaux. Lien vers portail internet : www.natura2000.fr

Natura 2000 en Poitou-Charentes, c'est :

- 12,5 % du territoire terrestre de Poitou-Charentes soit environ 320 000 hectares
- 20 % du réseau marin national
- 82 sites
- 212 espèces d'intérêt communautaire soit 49 % de celles présentes en France
- 131 habitats d'intérêt communautaire soit 50 % de ceux présents en France.

Pour plus d'informations : www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr (rubrique Nature/Eau/Paysage et Natura 2000)

NATURA 2000 : MOYENNE VALLÉE DE LA CHARENTE, SEUGNES ET CORAN

Désigné au titre de la Directive Habitats-faune-flore (FR5400472) et de la Directive Oiseaux (FR5412005), ce site préserve 17 habitats d'intérêt communautaire. Ces milieux abritent 47 espèces d'intérêt communautaire. Ces espèces sont en danger, vulnérables, rares ou endémiques.

Une nouvelle espèce... la Bouvière

Une nouvelle espèce de poisson d'eau douce vient d'être identifiée en Charente-Maritime, dans les canaux des prairies de Montalet : il s'agit de la Bouvière *Rhodeus amarus*. (FDPPMA 17)



Crue de la Charente © M. Erreca

CONNAISSEZ-VOUS CETTE LIBELLULE ?

La Cordulie à corps fin est une libellule des eaux à courant faible, parfois des eaux stagnantes.

Les larves vivent dans le système racinaire des arbres rivulaires. Leur émergence (passage sous forme adulte) a lieu sur les berges (végétation rivulaire, berges abruptes, troncs d'arbres, quais empierrés).

Protégé au niveau national et européen, cet insecte souffre d'une altération de la qualité de l'eau, de la destruction des milieux (fauche, curage) et du batillage (vagues provoquées par les bateaux qui noient les individus qui émergent).



Oxycordulie à corps fin © C. Dépré

Préserver et connaître les espèces

SAUVER LE RÔLE DES GENÊTS ?

Au début du 20^{ème} siècle, les prairies des vallées françaises accueillait chaque printemps plusieurs milliers de Râles des genêts. A partir de 1950 et pour de multiples raisons, les effectifs n'ont cessé de s'effondrer passant de 2 800 mâles chanteurs au milieu des années 70 à seulement 300 en 2011... Une perte de 90 % des effectifs en 40 ans !

En Val de Charente les effectifs sont passés de 76 Râles des genêts en 1984 à 35 en 2002, et seulement 8 en 2011.

L'emblème des vallées inondables est désormais inscrit au triste tableau des espèces menacées de disparition au niveau mondial.

Il est donc urgent de préserver les prairies humides et le Rôle des genêts. Un programme Life+ Nature "Protection des sites de reproduction et réalisation d'actions novatrices et démonstratives favorables au Rôle des genêts" (2011-2015), coordonné par la LPOFrance, doit permettre

d'éviter cette disparition en restaurant les capacités de reproduction de l'espèce en Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Picardie.

La première action sur le site Natura 2000 a été de réaliser un inventaire des mâles chanteurs. A partir de celui-ci, des mesures de sauvegarde des nichées ont été mises en place en partenariat avec les agriculteurs et la Chambre d'Agriculture : mesures financières, réalisation d'une fauche sympa, utilisation d'une barre d'envol.

Plus d'information sur ce programme : www.life-rale-genets.eu/



Fauche avec barre d'effarouchement © P. Reveillaud



Rôle des genêts © L. M. Préau

LES MACROPHYTES, DE VÉRITABLES ÉPURATEURS...

La végétation aquatique du cours d'eau et des berges assure de nombreuses fonctions. Elle participe à "l'auto-épuration" : elle fixe naturellement une partie des nutriments (nitrates, phosphates...) présents dans l'eau.

Les végétaux aquatiques ont développé différentes stratégies vitales : ils peuvent être immergés ou émergés et sont caractérisés d'hydrophytes flottants (Ex : lentilles d'eau), d'hydrophytes enracinés (Ex : le Nénuphar jaune, le Myriophylle en épi, les potamots), d'hélophytes du lit mineur (Ex : Roseau commun, Baldingère).

Une étude pour en savoir plus...

Les végétaux aquatiques sont des bioindicateurs de la qualité des cours d'eau. Après les suivis de la végétation aquatique des Seignes et des autres affluents menés en 2000 et 2009, une nouvelle étude a été menée en 2011 sur la végétation aquatique du fleuve Charente : 54 herbiers aquatiques ont été analysés sur le fleuve, depuis une barge.

Cette étude souligne la pauvreté floristique des herbiers aquatiques de la Charente puisque seules 24 espèces ont été identifiées (contre 47 dans la Seugne). Le Nénuphar jaune, le Cératophylle, le Myriophylle en épi et la Grande Naïade sont les espèces les plus fréquentes et abondantes.

La Grande Naïade mérite une mention particulière puisqu'il s'agit d'une plante peu commune en Poitou-Charentes.



Herbiers sur la Charente © J. Terrisse

Cette rareté et cette pauvreté des herbiers d'hydrophytes immergés en eau moyennement profonde (potamots) sont de ce point de vue remarquables. Il est possible que la charge en matières en suspension et en plancton, croissante au cours des dernières décennies, soit responsable d'une perte de transparence des eaux de la Charente. Ceci limiterait les possibilités de développement de ses végétaux et les cantonnerait sur une frange peu profonde étroite au pied de berges où ils sont fortement concurrencés par le Nénuphar jaune.

Les chantiers de restauration,



LA FÉDÉRATION DE PÊCHE ET DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DE CHARENTE-MARITIME, UN ACTEUR INVESTI

La FDPPMA est l'un des acteurs les plus engagés avec pas moins de 7 contrats Natura 2000 et la charte Natura 2000 sur l'ensemble de ses propriétés situées dans le site. Voici quelques uns des chantiers en cours.



La Jard

Rouanne – les Gonds

Après un entretien des frênes têtards en 2009, l'entretien de la mégaphorbiaie a été réalisé en septembre 2012 (J. Naudeau)

En empruntant le sentier des passerelles au départ de l'Eglise des Gonds, vous passerez juste à côté de cette parcelle restaurée.

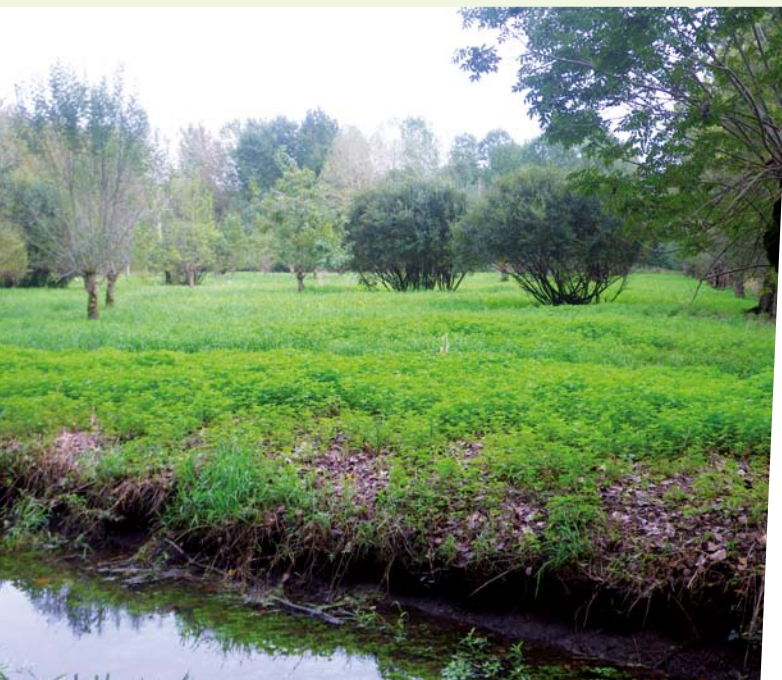
L'objectif : restaurer une frayère à Brochets, support de vie de nombreuses espèces d'intérêt communautaire.



Mise en défens d'un boisement d'intérêt communautaire © J. Coulombier



Après la fauche de la prairie à hautes herbes (mégaphorbiaie) © J. Naudeau



frayère à Brochets © J. Naudeau



Création d'îlot de sénescence © J. Coulombier

Chantier en faveur de :



où en est-on ?

Saint Sorlin – Saintes

En 2011, un entretien de la végétation à hautes herbes (mégaphorbiaie) ainsi qu'un arrachage de la Jussie ayant malheureusement colonisé la frayère ont été effectués.



Été 2011 : arrachage de Jussie © J. Coulombier



Été 2011 : arrachage de Jussie © J. Coulombier

En 2012, les travaux se sont poursuivis par un 2^{ème} arrachage de Jussie qui s'est déroulé dans des conditions plus favorables. Les quantités arrachées restent très importantes. La Jussie part en station de compostage agréée où la température détruira les graines.



Été 2012 : 2^{ème} arrachage de Jussie © M. Rouet



Été 2012 : 2^{ème} arrachage de Jussie © M. Rouet

L'AMÉLIORATION DE LA BIODIVERSITÉ DE LA VALLÉE SUR LES ESPACES NATURELS DU CONSEIL GÉNÉRAL 17

Le Coran



1



2



3



4

PHOTOS 1, 2, 3, 4 © J. Coulombier

Étroite vallée, milieu intimiste, la vallée du Coran est remarquable... le Conseil Général a souhaité améliorer la biodiversité sur ses parcelles au travers de différentes actions :

- 1 création d'îlots de sénescence où des arbres ne seront pas coupés pendant près de 30 ans
- 2 entretien de clairières
- 3 diversification des boisements : rajeunissement, suppression des peupliers, sélection d'arbres
- 4 débardage à cheval pour limiter l'impact sur les sols et les milieux

- coupe des érables sycomores, espèce inscrite sur la liste des espèces invasives en vallée (2013)
- mise en place de panneaux de sensibilisation pour encourager le public à préserver ces milieux (2013)

Chantier en faveur de :



Aménager pour le Vison d'Europe



PASSAGES À FAUNE



Vison d'Europe © G. Martin



© E. Champion

Le **Vison d'Europe** est un petit mammifère semi-aquatique mondialement menacé. Comme pour la Loutre d'Europe, la vallée de la Charente et ses affluents constituent encore un havre de paix puisqu'elle présente des habitats qui lui sont nécessaires pour vivre : milieux inondables de fond de vallée, les boisements le long des cours d'eau constituant des corridors écologiques.

La mortalité routière du Vison d'Europe est directement liée à son mode de déplacement et à son mode d'occupation de l'espace. Au sein de son domaine vital, le Vison d'Europe change de gîte pratiquement chaque jour, parcourant des distances importantes pour passer d'une zone humide à une autre (Fournier et al., 2008). Pas très bon nageur, il chemine essentiellement à l'interface eau-terre, le long des cours d'eau, ruisseaux, canaux, fossés.

Les ouvrages routiers de franchissement des cours d'eau interceptent de façon régulière ces couloirs de déplacements. S'ils ne permettent pas à l'animal de poursuivre ses déplacements sur la berge, ils vont constituer un point de fragmentation qui amène l'animal soit à limiter son domaine vital, soit à franchir l'obstacle, en grimpant sur la chaussée. Dans ce cas, il est alors confronté à un risque de collision avec les véhicules en circulation.

Tout repose donc sur l'existence de cheminement à pied sec dans l'ouvrage hydraulique ou sous la chaussée.

Le 2nd Plan National de Restauration du Vison d'Europe 2007-2011 prévoit la réduction de la mortalité par collisions routières, et notamment par la mise à niveau des infrastructures existantes.

Un diagnostic réalisé en 2006 a permis de hiérarchiser les ponts présentant le plus de risques pour le passage des mammifères sur le site Natura 2000.


Une stratégie d'actions est en train d'être élaborée avec le Conseil Général de Charente-Maritime afin d'aménager les ponts prioritaires pour la sauvegarde de cette espèce, comme ce qui a été fait sur le contournement de Matha. Certains de ces aménagements pourront être financés par un contrat Natura 2000.

Une fois ces aménagements réalisés, les populations restantes sur la Charente et ses affluents seront mieux préservées.




Aménagement du contournement de Matha © J. Coulombier

INFOS SUP'

 Zoodyssée (Chizé) va ouvrir prochainement un centre d'élevage de Vison d'Europe afin de renforcer les populations de Vison d'Europe dans une quinzaine d'années. Un tel programme est rendu nécessaire par l'effectif extrêmement faible de la population française de Vison d'Europe.

Attention, il ne s'agit pas de Vison d'Amérique, élevé pour son pelage, et qui concurrence le Vison d'Europe dans le milieu naturel !

 Plusieurs Visons d'Europe ont été récemment observés aux Gonds, à Crazannes, à Romegoux, à Cabariot... espèce semi-nocturne très discrète, vous ne la verrez certainement pas, mais elle est bel et bien présente !

Communiquer, sensibiliser

RECONNAÎTRE L'ANGÉLIQUE DES ESTUAIRES...

Issu d'un travail commun avec la Fédération de pêche 17, l'Institution du Fleuve Charente, le Conservatoire botanique et le Conseil Général, une nouvelle plaquette destinée aux pêcheurs a vu le jour au printemps 2012.

L'Angélique des estuaires est une plante endémique qui n'existe que dans 4 estuaires français dans le monde. Très rare, elle peut être localement abondante. Sur la Charente, on la trouve de Rochefort à Saintes. Espèce protégée, sa destruction constitue un délit.

Des actions de préservations

Ne vous étonnez pas de voir une végétation abondante en bord de berges. Certaines collectivités comme les communes de Port d'Envaux, Crazannes ou le Conseil Général* ont décidé de ne pas faucher les berges de la Charente pendant les périodes sensibles et de respecter les préconisations liées à la présence d'Angélique des estuaires. Cette "non-gestion" est un choix technique permettant de préserver la biodiversité (et de limiter l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes) tout en réduisant l'érosion.



L'Angélique des estuaires appartient à la même famille que la carotte sauvage : c'est une ombellifère. Elle se développe en 3 ans et ne produit des fleurs et des graines que la 3^{ème} année.



© Eliane Déat

Années 1 et 2 : stade végétatif
Seules les feuilles sont visibles. La plante mesure quelques décimètres. Sa destruction entraîne l'échec de la production finale de graines.



© Eliane Déat

Feuilles vertes, luisantes, en forme de pointe de lance

Ombelles



© J. Coulombier

Année 3 : stade floral
La plante mesure de 1 à 3 m. Les fleurs se développent. Les graines tombent à l'automne et se dispersent par l'eau vers de nouvelles zones.



Graine

L'Angélique des estuaires se rencontre sur les berges à des niveaux compris entre le niveau moyen des marées et le niveau des plus hautes mers de vives eaux.

Animation nature au lycée Georges Desclaudes

Pour sensibiliser les scolaires à la richesse du site Natura 2000, une animation spécifique a été organisée le 24 septembre. Une classe de seconde du Lycée G. Desclaudes (Saintes) ainsi que leurs correspondants allemands se sont rendus sur les prairies de la Palu et dans les marais des Gonds, accompagnés de Christophe Boucher (animateur LPO). L'occasion d'expliquer ce qu'est Natura 2000, rappeler l'intérêt de préserver les milieux naturels de la vallée et de profiter de quelques rayons de soleil pour observer les oiseaux...

L'objet de la sortie était aussi d'expliquer l'intérêt de certaines pratiques dans le maintien de ces milieux d'exception, mais aussi de porter l'attention sur la sensibilité du milieu à certaines activités.

Une autre classe pourra bénéficier d'une intervention scolaire cette année. Ecoles intéressées, manifestez-vous !



© C. Boucher

Des questions ?

Pourquoi êtes-vous concernés ?

Les propriétaires de parcelles abritant des habitats naturels et des espèces, et situées en site Natura 2000 peuvent souscrire des contrats ou des chartes.

L'accès au site Natura 2000 est-il interdit ?

Non. L'accès au site n'est pas interdit. Cependant à titre exceptionnel, la fréquentation de zones particulières sensibles peut être organisée sur demande du COPIL.

Un propriétaire peut-il refuser d'adhérer à un contrat ou une Charte Natura 2000 ?

Oui. Les actions contractuelles menées au titre de Natura 2000 font l'objet d'un accord préalable entre l'Etat et le propriétaire. Ce dernier est libre de signer ou non cet engagement mutuel. De plus, Natura 2000 n'entraîne jamais d'expropriation.

Il est interdit de chasser sur un site Natura 2000 ?

Non. Tout comme la pêche, Natura 2000 n'a pas vocation à interdire une activité qui est réalisée dans le strict respect des textes et lois en vigueur.

Natura 2000 accompagne certaines démarches de particuliers ?

Oui. A l'aide des chartes et des contrats, l'Europe et l'Etat peuvent aider au financement de pratiques respectueuses de l'environnement. L'animateur peut également délivrer des conseils appropriés aux partenaires locaux.

On ne peut plus construire sur Natura 2000 ?

Non. Les textes relatifs à l'urbanisme et à la construction sont les mêmes sur un site Natura 2000 que sur l'ensemble du territoire. Au cœur d'un site Natura 2000, certains projets nécessitant une procédure réglementaire « loi sur l'eau » ou liée au code de l'urbanisme peuvent faire l'objet d'une évaluation d'incidence Natura 2000 complémentaire.



Le programme d'action 2012-2015

Parmi les actions phares, la structure animatrice travaillera sur :

- Contractualiser : rencontre de propriétaires pour les impliquer dans la démarche Natura 2000
- Aménager des ouvrages d'art au passage de la Loutre et du Vison d'Europe
- Aménager un site de frai de Lamproie marine
- Suivis biologiques
- Sensibiliser les partenaires et usagers du tourisme aux enjeux biologiques
- Lutter contre les espèces invasives
- Organiser une animation scolaire annuelle
- Assurer une veille locale et le suivi des opérations soumises à évaluation d'incidences
- Suivre les politiques publiques : SAGE, PGE, SCOT...

QUI CONTACTER ?

Vous souhaitez vous engager dans la démarche Natura 2000 ? Avoir plus d'informations sur les chartes et les contrats Natura 2000 à votre disposition ? Vous avez des questions et besoins de conseils ?

Justine Coulombier

LPO 8 rue du Dr. Pujos
17300 ROCHEFORT
05 46 82 12 34
justine.coulombier@lpo.fr



Pour les aspects réglementaires, vous pouvez contacter la DREAL, **Valérie Uzanu** pour les évaluations d'incidences, **Yann Rolland** pour des questions sur Natura 2000.

15 rue Arthur Ranc
BP 539
86020 POITIERS Cedex
05 49 50 36 50



Directeur de publication : Michel METAIS

Coordination - conception : J. Coulombier / LPO 2012

Réalisation, maquette : A. Barreau / F. Ratelet - Service Editions LPO © 2012 - ED1211003FR

crédit photo P.1, vallée de la Charente © J. Coulombier - Illustrations © V. Gauduchon / LPO Vienne - Imprimé sur Cyclus print par Imprimerie Lagarde - 17 Breuillet - Imprim'Vert

Cette lettre d'information est éditée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat comme structure animatrice du Docob N2000 du site "Moyenne vallée de la Charente, Seignes et Coran", sous l'autorité du Préfet de Charente-Maritime.